

ECUS et EUROS temporaires des villes de France

En France, entre 1991 et 1998, ont vu le jour, à l'occasion de manifestations de tous ordres, ou tout simplement pour promouvoir la nouvelle future monnaie, plusieurs centaines de monnaies temporaires. Jusqu'en 1995, elles étaient libellées en E.C.U., puis l'EURO est venu avec 1996.

Généralement appelées « ECUS et EUROS temporaires des villes de France », ces monnaies sont principalement des pièces ; il existe un certain nombre de « vignettes », pour ne pas dire billets, apparues à Trans-en-Provence en août 1994, à l'occasion du cinquantenaire de la Libération de la région.

Aucune émission n'a été « officielle » s'il faut entendre « émise par les Autorités de propagande de la République ». En effet, ces émissions sont toutes issues d'initiatives privées. Pour les opérations qui étaient destinées à circuler, la seule caractéristique « officielle » est qu'elles répondaient à un cahier des charges fourni par une cellule spécialement créée par le Ministère des Finances et connue sous le nom de « Cadre d'analyse ». Les vignettes ont reçu une autorisation écrite ou orale de la Banque de France.

Comment a-t-on pu avoir le droit de battre monnaie?

Il fallait que la pièce ou la vignette réponde à des critères stricts :

- pas de ressemblance avec une monnaie ayant ou ayant eu cours (forme, diamètre, épaisseur)
- pas de symbole de la République Française
- validité dans l'espace (région au maximum) et dans le temps (un mois au plus)
- possibilité de se faire rembourser un temps déterminé après la manifestation
- une des faces devant comporter tout ensemble la mention de la monnaie, le nom de la ville émettrice, les dates de début et fin de validité

Il existe donc des monnaies circulantes, émises par de nombreux ateliers dont la Monnaie de Paris (pour 60% des émissions). Elles peuvent servir, dans le cadre d'une manifestation locale, de bon d'entrée, de monnaie d'achat chez les commerçants participants, de lot d'un tirage, ... ou être souscrite par correspondance, sachant que le plus souvent les bénéficiaires des ventes de ces pièces vont aller à des oeuvres caritatives ou médicales. Le cahier des charges précis limite le nombre des pièces émises, et il semble que la plupart des monnaies rendues ou non distribuées, soient restées dans les mains des entités émettrices, très peu ayant été détruites à la fin de la manifestation comme le prévoit le cahier des charges.

Les pièces circulantes sont en cupronickel, bronze vénitien, laiton, étain, les vignettes ont un filigrane spécifique. Elles ont une faciale allant de 1 à 5 le plus souvent, Strasbourg se distinguant par des monnaies de 4 2/3.

Pour les obtenir, elles ont été échangées contre des francs, bien souvent 7 francs contre 1 ECU ou 1 EURO, ou bien distribuées, comme à Strasbourg avec le bon d'entrée à la Bourse Numismatique annuelle entre 1995 et 1998.

Il existe des émissions sans cahier des charges, qui n'ont jamais circulé, dont beaucoup n'ont pas été répertoriées. Ce n'est pas le cas de la première émission de 1996, les premiers EUROS, des vignettes de 10 EUROS émises à Perpignan par l'Amicale Numismatique du Roussillon à 200 exemplaires, en tant que cadeau lors du règlement de la cotisation annuelle de chaque adhérent.

Ainsi qu'en marge et complément des émissions circulantes, et en très faible quantité, des pièces frappées en argent, en or, des piéforts, des coffrets « prestige », des essais, des spécimens, vendus sur souscription le plus souvent, on voit des faciales de 200, 300, 450 !

Les matrices ont pour la plupart, en l'état ou rendues inutilisables, été conservées que ce soit à l'atelier de frappe, par un musée, dans les archives de la ville ou d'une société numismatique organisatrice.

Ces détails ont été puisés, avec l'assentiment et certaines précisions de l'auteur, dans les catalogues de Claude FELDMANN, que je remercie vivement :

- les ECU temporaires des villes de France (1991-1994)
- les villes françaises vers l'Euro monnayages temporaires 1995-1996
- monnayages temporaires en EURO des villes de France 1997

Serge ROUDOT, AD€ 272

srgrdt@yahoo.fr